

Normes d'unités de formation continue (UFC) du CSCT En

vigueur le 1er janvier 2020

***** sauf indication contraire, les crédits sont annuels**

Formation académique - Relatif au CSCT et aux programmes accrédités de technologie de cardiologie

Réussite de l'examen de certification CSCT		30 CEU
Réussir d'autres examens cardiaques (c.-à-d. IBHRE, ARDMS, CARDUP, CVT)		15 CEU Formation
formelle/cours d'un programme accrédité ₅		5 UFC par cours/max 15 par triennat

Éducation et formation continues - Se rapportant à la participation à des conférences, séminaires et ateliers sur le cœur, à l'éducation complémentaire, à la recherche, aux conférences, aux présentations, aux cours et à la formation.

Publication d'un article, d'un article, d'un résumé de cardiologie		Auteur principal 30 UFC Co-auteur 25 UFC
Précepteurs cliniques ₆		1 CEU par 7,5 heures / max 5 par an
Présence CCC Présence virtuelle CCC		5 UFC par jour / max 15 par an 10 UFC par an
Projets de recherche liés à la cardiologie		5 UFC pour la recherche et 1 UFC pour la présentation de

la Journée provinciale de l'éducation		1 UFC par sujet/jusqu'à 5 par jour
Études sur Internet, lectures, vidéos, émissions de télévision, articles et revues liés à la cardiologie ₇		Jusqu'à 2 CEU/max 8 par an
Conférences, séminaires webinaires (c.-à-d. CCC Live) et formations internes ₈		1 CEU par 1 heure / jusqu'à 5 max par jour
cardiologie		1 CEU par 1 heure/max 5 par an
Éducation publique Planification d'événements/participation		Jusqu'à 5 CEU par événement
Études de cas basées sur le site Web du CSCT - soumissions		1 CEU par étude
CPR / BCLS / ACLS / First Aid / BLS / HCP / AED / PALS / NRP		5 UFC Recertification
des cours mentionnés ci-dessus		2 UFC par an
Enseignement ₉		1 CEU par heure / max 5 par an

Services professionnels - Se rapportant à la participation, à la présence et à la représentation des membres des comités du conseil national et provincial dans tous les aspects.

Composition/réunions du conseil d'administration du CSCT		5 UFC par an
--	--	--------------

Adhésion/réunions du comité exécutif provincial		1 UFC par heure / max 5 par an
CSCT / membre du comité ad hoc provincial ou président du comité		2 UFC par comité
Présence à l'AGA provinciale / AGA CSCT		5 CEUs
Enquêtes/projets approuvés par le CA du CSCT / Enquêtes NOCP		Jusqu'à 5 UFC par sondage
Rapport pour le bulletin provincial/national		de 2 CEU
- examens scolaires, c'est-à-dire BCIT, programmes Stenberg		1 CEU par examen / max 5 par an

*Veuillez consulter la deuxième page pour obtenir des éclaircissements

. Directives relatives aux normes CEU

Seules les UFC accumulées et soumises au cours de la période triennale en cours seront acceptées.

1. Une documentation ou une preuve de présence doit accompagner toutes les soumissions de CEU. Les membres sont responsables de conserver les originaux de tous les documents en cas de divergence. Les coordonnateurs des UFC peuvent conserver ou non des copies des UFC obtenues.
2. Chaque soumission doit être liée à la cardiologie.
3. Les exigences du poste ne répondent pas nécessairement aux critères des UFC.
4. Les classes formelles doivent provenir d'un programme accrédité et doivent être conformes aux directives du PNCO.
5. Les précepteurs doivent suivre un programme de technologie en cardiologie ou CLXT/MLA
6. Les membres recevront 1 UFC pour chaque vidéo de 30 minutes citée, ou 2 UFC s'il y a un résumé écrit à ce sujet.
7. Les membres doivent soumettre l'objectif d'apprentissage et l'instructeur pour toute conférence ou formation continue. S'il relève du « niveau d'entrée dans la pratique » selon les lignes directrices du PNLO, les membres ne recevront que 2 UFC par période triennale.
8. Les UFC pour l'enseignement ne seront pas accordées si vous êtes payé en tant qu'instructeur d'un établissement d'enseignement. Ils doivent être accumulés pour enseigner pendant les heures de travail ou faire du bénévolat après les heures.

Annexe

- CCC-Congrès canadien sur la santé cardiovasculaire
- IBHRE-International Board of Heart Rhythm Examiner
- ARDMS-Registre américain pour l'échographie médicale diagnostique
- CARDUP-Association canadienne des professionnels autorisés en échographie diagnostique
- CVT-Technologie cardiovasculaire
- BCIT-British Columbia Institute of Technology

***Les membres qui n'ont pas rempli et soumis leurs UFC à leur coordonnateur provincial des UFC avant la fin de chaque période triennale seront considérés comme « non en règle » et se verront infliger une amende de 100 \$.

